

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 7 juin 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 7 juin 2021, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{mes} la conseillère Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2021-06-88 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-06-89 Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-06-90 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 47 878.18 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

RÈGLEMENT NUMÉRO 211 modifiant le règlement 210 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 210 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Poularies, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »).

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021 en conséquence, il est proposé par Priscillia Lefebvre appuyé par Claude Laroche et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 210 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-06-91 Cession d'une partie de lot au MTQ

Le ministre des Transports a l'intention, aux fins de la construction d'un chemin de détour à la route 101 et pour le remplacement du ponceau 12085, d'acquérir une partie du lot 6 073 398 et d'établir une servitude réelle et temporaire d'utilité publique et de travail, et ce, sur le lot identifié précédemment.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la secrétaire-trésorière/directrice générale M^{me} Katy Rivard soient autorisés à représenter la municipalité de Poularies dans ce dossier.

La municipalité désire utiliser les services de M^e Lyne Carreau ou M^e Nathalie Gingras pour rédiger le contrat de services juridiques avec le ministère des Transport.

2021-06-92 Demande de soumissions pour l'achat d'une unité de secours pour le service incendie

Considérant que le service incendie ont besoin d'une nouvelle unité de secours, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M^{me} Katy Rivard à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre public pour l'achat d'une unité de secours pour le service incendie.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée soumission au plus tard mercredi le 30 juin 2021 à 11 heures.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2021-06-93 Demande de soumissions pour le contrat de la cueillette des déchets et des matières recyclables

Considérant que le contrat actuel de la cueillette des déchets et des matières recyclables se termine le 10 septembre 2021, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M^{me} Katy Rivard à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre public pour la cueillette des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Poularies.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée soumission au plus tard jeudi le 22 juillet 2021 à 15 heures.

Le contrat sera accordé pour une période de trois ans et devra inclure la cueillette des déchets une semaine sur deux en alternance avec la cueillette des matières recyclables, cependant les ordures d'environ dix commerces devront être ramassés à toutes les semaines.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2021-06-94 Demande de la Ville de Macamic pour le déneigement

La Ville de Macamic désire savoir s'il serait possible de faire un partenariat avec la Municipalité de Poularies pour le déneigement du rang 10-et-1 Est et Ouest.

Considérant que la déneigeuse de la municipalité est assez âgée et que le parcours demandé a presque le même kilométrage que celui à effectuer à Poularies, afin de préserver la déneigeuse, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser cette demande. De plus, la municipalité de Poularies ne possède pas de camion de rechange, ce qui occasionne que le déneigement doit être effectué avec la niveleuse lorsque la déneigeuse est en panne, ce qui est beaucoup plus long.

2021-06-95 Dérogation mineure

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 20 mai 2021 pour une demande de dérogation mineur relative à la propriété située au 944, rue Principale à Poularies, lot 5 048 052.

La demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels le garage et ce, même si sa marge de recul avant n'est pas entre 8 et 12 mètre, tel qu'exigé au règlement actuel de zonage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 944, rue Principale à Poularies, lot 5 048 052, soit acceptée.

2021-06-96 Engagement d'un employé temporaire

Puisque M^{me} Marie-Claude Dubois est en arrêt pour accident de travail et que sa date de retour est pour l'instant inconnue, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M^{me} Katy Rivard à procéder à l'engagement d'un employé temporaire afin de s'occuper de l'entretien paysager de la municipalité en attendant le retour complet de M^{me} Dubois. Le salaire offert sera celui discuté en plénière.

2021-06-97 Nomination d'un représentant municipal à l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel

Attendu que M. Réal Rancourt a terminé son mandat au sein de l'office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Claude Laroche représentant de la municipalité au conseil d'administration de cet organisme.

2021-06-98 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que M. Camille Baillargeon a démissionné de son poste au Comité de consultation d'urbanisme, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter M. Marc-André Côté pour le remplacer.

2021-06-99 Horaire estival

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'horaire estival du bureau municipal pour la période du 27 juin au 4 septembre 2021 inclusivement soit du mardi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

2021-06-100 Demande de la Cité étudiante Polyno - Projet reconnaissance finissant 2020-2021

Le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi ainsi que la Cité étudiante Polyno invite les villes et municipalités d'Abitibi-Ouest, à contribuer à un mouvement communautaire ayant pour objectif de souligner, de façon particulière, la réussite éducative des finissants 2020-2021.

La Cité étudiante Polyno honorera les finissants 2020-2021 pour l'obtention de leur diplôme, dans le respect des mesures sanitaires, en vigueur, mais souhaite également inviter les villes et municipalités à manifester leur fierté envers les jeunes de toutes les localités.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepté de participer au projet et autorise la dépense pour l'achat d'une affiche de 4pi X 3pi pour installer dans le village au montant de 74.16 \$ avant taxes, incluant la publicité graphique format électronique pour publier sur la page facebook de la municipalité. L'école se charge de demander l'autorisation aux étudiants et d'envoyer les noms et photos au concepteur.

2021-06-101 Mandat de gestion, de supervision et d'exécution des travaux forestiers concernant la convention d'aménagement forestier de Poularies

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de gestion, de supervision et d'exécution des travaux forestiers concernant la convention d'aménagement forestier de Poularies à Groupement forestier coopératif Abitibi pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

2021-06-102 Réouverture du bureau municipal

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, il a été résolu que suite aux nouvelles recommandations, du Premier Ministre Legault, en raison de la Covid-19, le télétravail étant obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux du 17 décembre 2020 jusqu'à nouvel ordre, le bureau municipal serait donc fermé et que la directrice générale ainsi que l'inspecteur seront en télétravail pour cette période.

Malgré que le télétravail est encore recommandé, puisque l'Abitibi-Témiscamingue est maintenant en zone vert, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit ouvert au public et que les employés travaillent en présentielle à partir de lundi le 14 juin 2021.

2021-06-103 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.